

Zeitschrift: Archiv für das schweizerische Unterrichtswesen
Band: 51/1965-52/1966 (1967)

Artikel: Canton de Neuchâtel : organisation scolaire (ancien système)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-57896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

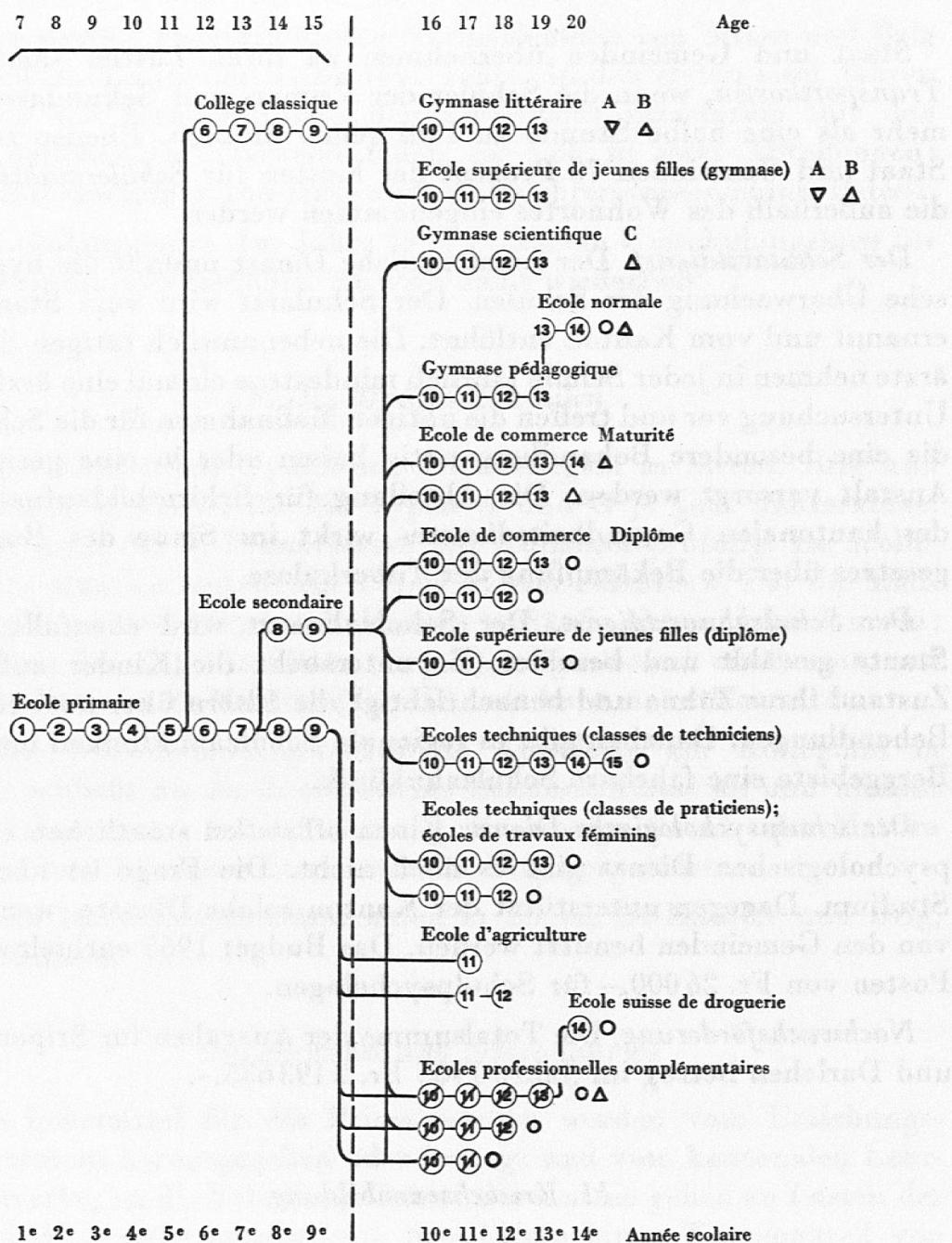
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE NEUCHATEL

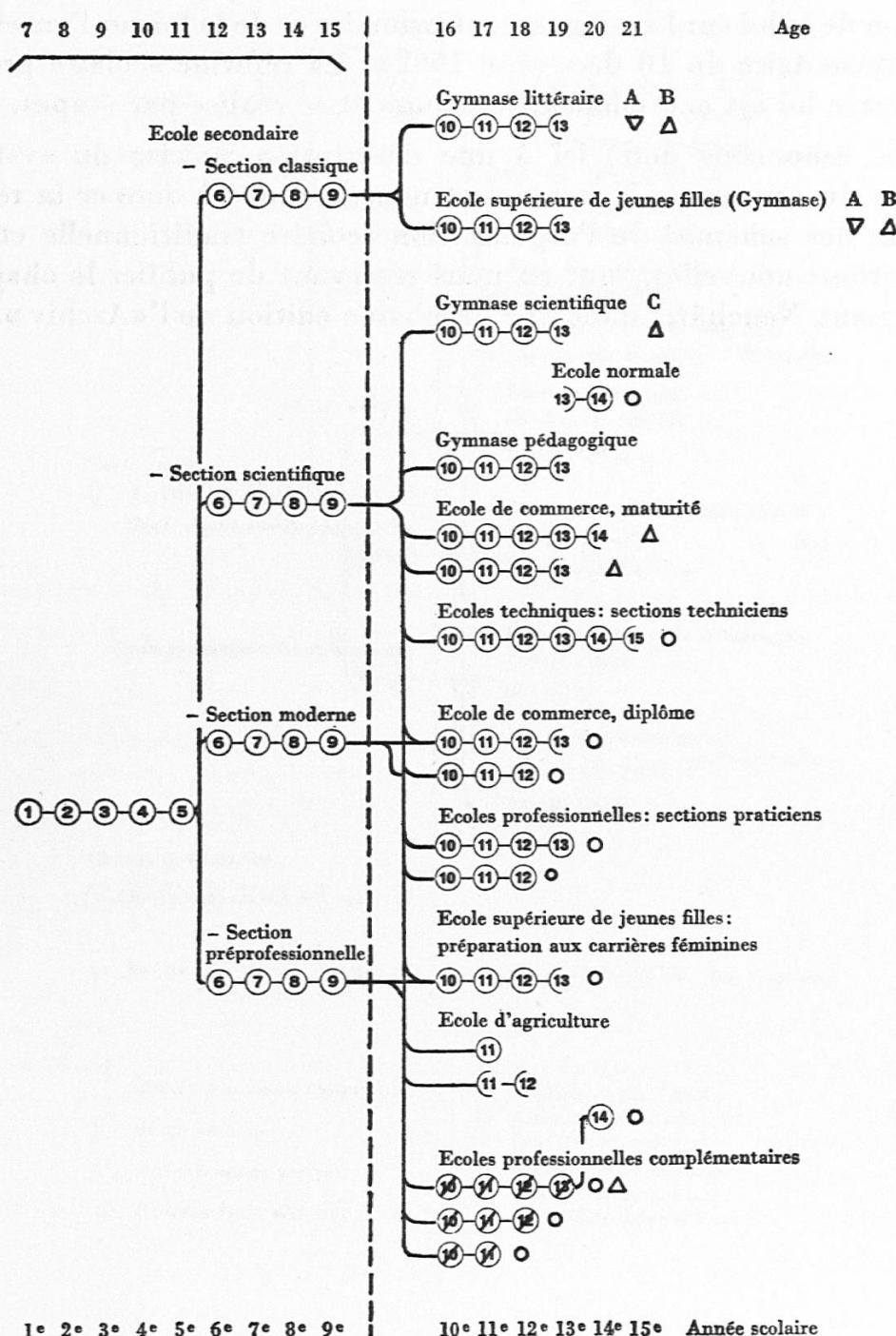
Organisation scolaire (ancien système)



- | Fin de la scolarité obligatoire
- Année scolaire
- ∅ Ecoles à temps partiel
- Diplôme

- △ Diplôme donnant accès à certaines écoles supérieures
- ▽ Diplôme donnant accès à toutes les facultés de l'Université

Organisation scolaire (après la réforme)



Fin de la scolarité obligatoire

Année scolaire

Ecole à temps partiel

Diplôme

Diplôme donnant accès à certaines écoles supérieures

Diplôme donnant accès à toutes les facultés de l'Université

En février 1963, le peuple neuchâtelois a adopté la «Loi portant révision de la loi sur l'enseignement primaire et de la loi sur l'enseignement secondaire du 10 décembre 1962». La réforme scolaire prévue dans cette loi est actuellement en cours et se réalise par étapes.

Nous renonçons donc ici à une description précise du système scolaire du canton de Neuchâtel et nous bornons à donner la reproduction des schémas de l'organisation scolaire traditionnelle et des dispositions nouvelles, tout en nous réservant de publier le chapitre concernant Neuchâtel dans une prochaine édition de l'«Archiv».